



Donner les moyens à nos élèves de réussir ! **#taxedapprentissage2023**

Comment nous verser la taxe d'apprentissage 2023 ?

COLLECTE

Le solde de la taxe est collecté via la DSN dès mai 2023. Les sommes collectées par les URSSAF et les MSA sont reversées à la Caisse des Dépôts et Consignations.



CONNEXION

L'entreprise se connecte sur la plateforme **SOLTÉA**.

www.soltea.education.gouv.fr



AFFECTATION

L'entreprise assigne ce solde à **TEILHARD DE CHARDIN** grâce au numéro **UAI 094 0878 U**



Rendez-vous sur le site www.tdechardin.org pour tout savoir sur l'affectation de la Taxe d'apprentissage.



Responsable Administratif et Financier

Erik Paris

erik.paris@tdechardin.org

01 48 89 66 66

